



GREFFE

06 DEC. 2011

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Le 1^{er} décembre 2011

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Hydro-Québec Distribution
75, boulevard René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

À l'attention de Me Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'énergie

À l'attention de Me Jean-Olivier
Tremblay, Affaires juridiques

Objet : Programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle dossier (R-3780-2011)

Madame, Monsieur,

Nous vous référons à l'Avis aux personnes intéressées déposé le 22 novembre 2011 sur le site Internet de la Régie de l'énergie du Québec relativement à la demande d'approbation du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse résiduelle d'Hydro-Québec Distribution (le « **Programme** »).

Nous souhaitons par la présente vous faire part de nos observations relatives au Programme, le tout, de la manière décrite à l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

1. Notre intérêt

Fortress Specialty Cellulose Inc. ou une société affiliée (l'« **Intéressé** ») est un fournisseur potentiel en vertu du Programme auquel il a l'intention de déposer une soumission.

2. Nos observations

Il est important de souligner que l'Intéressé est en accord avec le Programme, mais que certaines modifications et/ou clarifications devraient être apportées au Programme.

Dans la demande déposée relativement au Programme, Hydro-Québec Distribution réfère à l'appel d'offre A/O 2009-01 pour établir la base tarifaire de 10.6¢/kWh dans le contrat type annexé au Programme (le « **Contrat type** »). Cependant à la lecture du Contrat type, certaines modalités importantes du Programme diffèrent de l'appel d'offre A/O 2009-01.

À ce sujet, nos observations sont les suivantes :

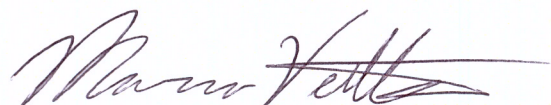
- a) Une nouvelle exigence relative à la nécessité d'obtenir l'approbation du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement au plan d'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle apparaît au paragraphe 3.3 (page 8) du Programme alors que l'appel d'offre A/O 2009-01 ne traitait pas de cette exigence;
- b) La formule d'indexation de la composante liée au prix du mazout léger publié par la Régie de l'énergie, n'apparaît pas au paragraphe 3.6 (page 11) du Programme alors que cette formule était présente dans l'appel d'offre A/O 2009-01;
- c) L'apparition au paragraphe 24.2 (page 35) du Contrat type d'une cession inconditionnelle du Fournisseur au Distributeur (tels que ces termes sont définis dans le Contrat type) des droits futurs et présents reliés aux attributs environnementaux, plus particulièrement ceux reliés aux gaz à effet de serre. L'appel d'offre A/O 2009-01 ne traitait aucunement de cette cession. Outre l'aspect monétaire et considérant l'introduction à venir des nouvelles normes comptables, cette modification représente, pour une société publique, un obstacle important.

Nous soulignons par ailleurs que l'introduction en 2013 du nouveau régime forestier augmentera le risque perçu lors du financement des projets d'investissement dans le secteur forestier.

Afin de tenir compte de ces observations nous vous proposons d'autoriser le Programme, sujet aux modifications suivantes :

- d) Élimination de la cession inconditionnelle du Fournisseur en faveur du Distributeur relativement aux attributs environnementaux prévus au paragraphe 24.2 du Contrat type afin de respecter l'esprit de l'appel d'offre A/O 2009-01 et de permettre que le Fournisseur conserve la propriété des attributs environnementaux;
- e) Autoriser Hydro-Québec Distribution à appliquer une tarification comprise entre 10.6¢/Kwh et 12.0¢/Kwh afin de tenir compte des particularités régionales de chaque projet soumis en vertu du Programme de façon à considérer : i) que les plans d'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle devront maintenant être approuvés par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune; et ii) que la formule d'indexation liée au prix du mazout a été supprimé dans l'établissement de la tarification applicable au niveau du Programme.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marco Veilleux
Chef des opérations
Fortress Cellulose Spécialisée